

**CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION
PROPRIETAIRES & REGATIERS
14 AVRIL 2023**

SEAZAZOO a créé une Plateforme permettant de mettre en relation des Propriétaires de Voiliers avec des Régatiers, professionnels ou consommateurs, en référençant, d'une part, les Propriétaires et leur(s) Voilier(s) sur la Plateforme et d'autre part les Régatiers en vue de la réservation et le paiement en ligne par les Régatiers de Prestations de location de Voiliers et éventuellement d'encadrement en mer si le Propriétaire intervient comme Chef de bord.

Les Prestations sont réalisées directement par le Propriétaire, sous sa responsabilité, sans l'intervention de SEAZAZOO hormis la mise à disposition des moyens logistiques nécessaires pour présenter, réserver et payer les Prestations de location et d'encadrement en mer au travers des fonctionnalités de la Plateforme.

IMPORTANT : VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CES CONDITIONS GENERALES

CES CONDITIONS GÉNÉRALES DÉFINISSENT LES CONDITIONS ET RESTRICTIONS D'UTILISATION QUE VOUS ACCEPTEZ ET QUE VOUS VOUS ENGAGEZ À RESPECTER. A DÉFAUT, VOUS NE POUVEZ PAS UTILISER LA PLATEFORME.

ARTICLE 1. DEFINITIONS

Les termes utilisés, tant au pluriel qu'au singulier dans les présentes Conditions Générales, auront la signification suivante :

Chef de bord : toute personne physique réalisant l'encadrement en mer. Le Chef de bord peut être soit le Propriétaire, soit une personne désignée par le Propriétaire, soit le Régatier. Si le Chef de bord n'est pas propriétaire du Voilier, il devra attester des diplômes nécessaires, ou de l'expérience et expertise nécessaire à l'exercice de son activité d'encadrement en mer des Régatiers. Le Chef de bord est responsable de l'équipage.

Compte : espace personnel mis à la disposition du Membre et accessible avec les Identifiants après inscription, lui permettant d'accéder à la Plateforme et aux Services.

Conditions Générales : les présentes conditions générales d'utilisation s'appliquant à l'accès et l'utilisation de la Plateforme et des Services, que le Membre déclare accepter.

Consommateur : tout Membre, personne physique ou morale, ayant la qualité de consommateur ou non-professionnel au sens du Code de la consommation.

Évènement : entraînement, régata ou évènement maritime référencé sur la Plateforme pour lequel le Propriétaire souhaite proposer les Prestations aux Régatiers et le Régatier souhaite participer.

Identifiants : identifiant et mot de passe choisis par le Membre lors de la création de son Compte (ou ultérieurement en cas de modification par ce dernier sur son Compte).

Membre : toute personne disposant d'un Compte sur la Plateforme, Propriétaire ou Régatier.

Plateforme : infrastructure développée et exploitée par SEAZAZOO accessible à l'adresse www.seazazoo.com sur laquelle les Propriétaires sont référencés et les Régatiers peuvent réserver et payer des Prestations de location et d'accompagnement.

Prestations : prestations de services de location d'un Voilier proposées par les Propriétaires aux Régatiers (« **Prestations de location coque nue** ») et prestations d'encadrement en mer réalisées par le Propriétaire agissant en qualité de Chef de bord (ou ayant désigné un Chef de bord à cet effet) (« **Prestations de location et d'encadrement en mer** »).

Professionnel : tout Membre, personne physique ou morale, ayant la qualité de professionnel au sens du Code de la consommation.

Propriétaire : toute personne physique ou morale, ayant la qualité de Consommateur ou de Professionnel, ayant la capacité de contracter, propriétaire d'un Voilier, ayant la qualité de Membre et proposant des Prestations sur la Plateforme.

Régatier : toute personne physique ou morale, ayant la qualité de Consommateur ou de Professionnel ayant la capacité de contracter, ayant la qualité de Membre et, le cas échéant, réservant les Prestations par l'intermédiaire de la Plateforme.

SEAZAZOO : la société SEAZAZOO, société par actions simplifiée au capital de 852 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 920 454 873 dont le siège social est situé 160 Rue de la Source et représentée par son Président en exercice, qui a conçu, développé et exploite la Plateforme et fournit les Services.

Services : services proposés par SEAZAZOO aux Membres, tels que décrits sur la Plateforme et dans ces Conditions Générales, à savoir la publication des Evènements, le référencement des Propriétaires, Voiliers et Régatiers, la mise en relation entre Propriétaire et Régatier, la gestion des réservations et du paiement en ligne des Prestations.

Voilier : tout voilier destiné à l'entraînement et à la compétition proposé à la location aux Régatiers par les Propriétaires dans le cadre de Prestations.

ARTICLE 2. OBJET ET APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES

Les présentes Conditions Générales forment le contrat entre SEAZAZOO et le Membre (ci-après « **le Contrat** ») dès leur acceptation et définissent les conditions dans lesquelles le Membre a le droit d'utiliser la Plateforme et pourra bénéficier des Services, ainsi que les responsabilités de SEAZAZOO et du Membre.

Le Contrat est conclu et les Conditions Générales acceptées lors de l'inscription du Membre sur la Plateforme en cochant la case prévue à cet effet. A ce titre, le Membre Consommateur reconnaît qu'en acceptant les Conditions Générales et en accédant à son Compte, il renonce à son droit de rétractation. Il pourra résilier son Compte conformément à l'article 10 concernant la « Résiliation » ci-dessous.

Si le Membre est une personne morale, l'acceptation des Conditions Générales par un des préposés ou collaborateurs du Membre est réputée faite au nom et pour le compte dudit Membre par une personne dûment habilitée.

Les Conditions Générales n'ont pas vocation à régir les conditions applicables aux contrats qui seront éventuellement conclus entre les Propriétaires et les Régatiers, qui seront déterminés par des conditions distinctes liant uniquement ces derniers.

Au titre des Services, SEAZAZOO proposera un contrat type de location du Voilier et de réalisation des Prestations, de manière facultative, étant précisé que SEAZAZOO ne sera pas partie à ce contrat et que les Membres concluent ce contrat sous leur propre responsabilité. Tout contrat proposé par un Membre agissant à titre professionnel prévaudra sur ce contrat type.

Il est précisé que les Membres peuvent agir en qualité de Propriétaire, ou de Régatier, selon les Évènements. Le Membre pourra disposer d'un profil unique cumulant les deux qualités, et bénéficier des Services proposés aux Propriétaires (accessibles sur l'« Espace Propriétaire » de la Plateforme) ainsi que des services proposés aux Régatiers (accessibles sur l'« Espace Régatier » de la Plateforme).

Quand le Membre agit en tant que Propriétaire, il s'engage à respecter les obligations applicables aux Propriétaires et quand le Membre agit en tant que Régatier, il s'engage à respecter les obligations applicables aux Régatiers, que ce soient les obligations légales ou les obligations détaillées dans les Conditions Générales.

SEAZAZOO pourra modifier les Conditions Générales, avec un préavis raisonnable. En cas de désaccord du Membre sur les nouvelles Conditions Générales, ce dernier pourra résilier le Contrat.

ARTICLE 3. DESCRIPTION DES SERVICES

SEAZAZOO fournit aux Membres les Services tels que décrits ci-après et/ou sur la Plateforme, sous réserve de la création d'un Compte dans les conditions indiquées à l'article 4.

Les équipements nécessaires à l'accès et à l'utilisation de la Plateforme et des Services et à la réalisation des Prestations sont à la charge du Membre, de même que les frais de télécommunications induits par leur utilisation.

SEAZAZOO se réserve le droit faire évoluer la Plateforme ou les Services proposés, à sa discrétion. En cas de refus de modifications substantielles, le Membre pourra résilier le Contrat.

3.1. Référencement des Évènements, des Membres et Voiliers : la Plateforme référence les Évènements identifiés par SEAZAZOO à sa discrétion, ainsi que les profils des Propriétaires, leur(s) Voilier(s) et des Régatiers.

La Plateforme permet aux Propriétaires de proposer leurs Prestations aux Régatiers et aux Régatiers de les réserver, pour un Évènement donné.

Le Propriétaire devra fournir la description de son ou ses Voilier(s) (informations, photographies, caractéristiques, certificats) et des Prestations de manière exacte et sincère, et sélectionner les Évènements auxquels il souhaite participer afin que ses Prestations soient proposées aux Régatiers pour l'Évènement en question.

3.3. Mise en relation, réservation et paiement en ligne : la Plateforme permet la mise en relation entre Propriétaires et Régatiers pour un Évènement donné, la réservation des Prestations et la conclusion des contrats entre eux par l'intermédiaire de la Plateforme ainsi que le paiement par les

Régatiers des sommes dues au Propriétaire au titre des Prestations.

Réservation en ligne : pour participer à un Évènement, le Propriétaire devra proposer son bateau (aligner son bateau) pour l'Évènement. Il pourra proposer son bateau soit en coque nue, soit avec un Chef de bord, soit vouloir compléter son équipage existant.

Le Régatier devra faire une demande de réservation via la Plateforme après avoir sélectionné le Voilier et Propriétaire de son choix. Il peut souscrire à des Prestations de location coque nue et monter son équipage : dans ce cas, le Régatier devra avoir la qualité de Chef de bord, étant précisé que seul le Régatier Chef de bord sera l'interlocuteur du Propriétaire ; ou être un « simple » Régatier, et réserver des Prestations de location et d'encadrement en mer (dans ce cas, le Chef de bord sera le Propriétaire ou la personne désignée par ce dernier).

Le Régatier pourra également, à titre individuel, venir compléter un équipage déjà partiellement constitué.

La demande de réservation sera adressée au Propriétaire qui pourra visualiser le profil du Régatier, et devra accepter ou refuser la réservation.

Le Régatier sera informé de la validation ou du refus de la réservation par le Propriétaire. En cas de validation, une demande de paiement sera adressée au Régatier qui devra y faire suite dans les 24 heures, à défaut de quoi la demande de réservation sera caduque.

Une fois le paiement validé, les coordonnées du Propriétaire et du Régatier seront communiquées, et la réservation sera confirmée. Elle sera ferme et définitive, sauf annulation dans les cas prévus ci-après. Un contrat type sera proposé de manière facultative par SEAZAZOO, que le Propriétaire et Régatier pourront choisir de signer ou non (dans ce cas, ils devront établir leur propre contrat).

Il est rappelé que le contrat pour la réalisation des Prestations est conclu exclusivement entre le Propriétaire et le Régatier qui seront alors seuls responsables de son exécution.

Prix et paiement : le prix est payable par carte bancaire, selon le processus de paiement proposé sur la Plateforme. Le prix sera encaissé par SEAZAZOO au nom et pour le compte du Propriétaire et les sommes dues au Propriétaire lui seront reversées conformément à l'article 5.

Dépôt de garantie : Le Propriétaire pourra demander un dépôt de garantie au Régatier, qui sera géré soit par SEAZAZOO (si le plafond de paiement du Régatier le permet), soit directement entre Propriétaire et Régatier.

Si le dépôt de garantie est réalisé par carte bancaire auprès de SEAZAZOO, le Régatier doit donner à SEAZAZOO une pré-autorisation de prélèvement au titre du dépôt de garantie.

Le cas échéant, le Propriétaire devra signaler à SEAZAZOO tout litige susceptible d'entraîner la mise en œuvre du dépôt de garantie dans les 48 heures après l'Évènement, avec le contrat de location et les documents afférents au dommage constaté (notamment état des lieux avant et après la mise à disposition du Voilier, signé par le Propriétaire et le Régatier, le devis afférant aux réparations nécessaires ainsi que tous documents demandés par SEAZAZOO concernant le litige. Sur présentation du devis et en l'absence de contestation du Régatier, SEAZAZOO pourra prélever le montant du dépôt de garantie pour le verser au Propriétaire.

Tout désaccord du Propriétaire ou Régatier concernant les dommages ou le montant devra être soumis par le Propriétaire ou Régatier devant les juridictions compétentes, SEAZAZOO n'étant ni

médiateur, ni arbitre.

Le Régatier s'engage à disposer d'une provision suffisante sur son compte bancaire pour le prélèvement du dépôt de garantie au moment de la demande de réservation, et à maintenir une provision suffisante sur ledit compte jusqu'à la clôture de tout litige éventuel. Le Propriétaire reconnaît que SEAZAZOO ne sera pas responsable en cas de défaut de provision ou difficultés à prélever le dépôt de garantie.

Le Propriétaire peut également gérer la fourniture du dépôt de garantie sous forme de chèque, d'empreinte ou de débit de la carte bancaire, sous sa responsabilité, conformément au contrat conclu avec le Régatier.

Le Régatier garantit qu'il est pleinement habilité à utiliser le moyen de paiement dont il fait usage et qu'il dispose des fonds suffisants pour couvrir le prix. Les frais bancaires éventuellement liés aux paiements par carte bancaire resteront à la charge du Régatier.

Les Membres reconnaissent que lorsque le Propriétaire et le Régatier auront été mis en relation par l'intermédiaire de la Plateforme, le paiement des Prestations se fera obligatoirement par l'intermédiaire de la Plateforme. Dans cette hypothèse, en aucun cas, le Propriétaire ou Régatier s'interdit de prendre directement attache avec le Régatier ou Propriétaire, de se communiquer leurs coordonnées avant la commande de la Prestation aux fins de contourner la Plateforme, ou de payer ou recevoir le paiement ses Prestations par tout autre moyen que via la Plateforme.

Absence de droit de rétractation au titre des Prestations : le Régatier Consommateur est informé que le droit de rétractation du contrat à l'égard du Propriétaire n'est pas applicable, en application de l'article L221-28 12° du Code de la consommation qui prévoit que le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée.

Annulation : sauf autre accord entre le Propriétaire et le Régatier, il est prévu qu'en cas d'annulation par le Propriétaire ou d'annulation de l'Évènement ou d'annulation par le Régatier liée à un cas de force majeure, les sommes payées par le Régatier lui seront remboursées (y compris la commission de SEAZAZOO).

Pour obtenir le remboursement, l'annulation devra être notifiée à SEAZAZOO avec les justificatifs nécessaires. Il est précisé qu'en cas d'annulation de l'Évènement, le Propriétaire et le Régatier s'engagent à ne pas naviguer.

Sauf autre accord entre le Propriétaire et le Régatier, en cas d'annulation par le Régatier, sauf cas de force majeure, les sommes payées par ce dernier resteront acquises au Propriétaire et à SEAZAZOO, respectivement.

Litiges : le cas échéant, les réclamations des Régatiers adressées à SEAZAZOO seront communiquées au Propriétaire pour qu'une réponse y soit apportée par le Propriétaire.

ARTICLE 4. INSCRIPTION ET CREATION DU COMPTE

4.1. Conditions d'inscription et création du Compte : L'accès aux Services nécessite la création d'un Compte conformément au présent article.

Peuvent s'inscrire comme Membre sur la Plateforme, les personnes physiques majeures ou morales, exerçant à titre professionnel ou non, respectant les conditions prévues à l'article 6.

Pour s'inscrire, le Membre doit compléter de manière exacte et exhaustive les informations demandées concernant notamment son identification. Le Membre pourra mettre à jour les informations fournies pour la création de son Compte à tout instant. Le Membre garantit que les données communiquées, au moment de la création de son Compte et par la suite, sont exactes, sincères et conformes à la réalité. SEAZAZOO ne pourra en aucun cas être responsable de la fourniture de fausses informations par le Membre ou de ses conséquences.

Pour préserver la qualité de la Plateforme et par souci de transparence, en cas de doute sur l'exactitude des informations fournies par le Membre, SEAZAZOO se réserve le droit de demander un justificatif officiel concernant son identité et/ou son activité au Membre et/ou de suspendre son accès au Compte pendant le temps des vérifications nécessaires. En l'absence de communication des justificatifs demandés ou si le caractère inexact des données était avéré, le Membre ne pourra pas s'inscrire, ni le cas échéant proposer ses Voiliers pour les Évènements.

Le Membre Consommateur qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique peut gratuitement s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique.

4.2. Identifiants : le Membre reconnaît que les Identifiants sont strictement personnels et confidentiels. Il s'interdit, en conséquence, de les communiquer ou de les partager avec des tiers. Le Membre est seul responsable de l'utilisation de ses Identifiants ou de son Compte par des tiers, qu'elle soit frauduleuse ou non.

Pour optimiser la sécurité de l'accès à son Compte, il est recommandé au Membre de choisir un mot de passe unique, robuste, et non intuitif et de contacter SEAZAZOO en cas de doute sur l'utilisation frauduleuse de son Compte.

4.3. Fonctionnalités du Compte : le Compte permet au Membre de :

- Voir et modifier les données communiquées lors de la création du Compte ou ultérieurement ;
- Accéder à l'historique des réservations passées et en cours, les contrats et factures ;
- Accéder aux avis ;
- Supprimer son Compte ;
- Participer à un Évènement, faire ou recevoir une demande de réservation, payer ou recevoir le paiement du prix ;
- Pour le Propriétaire, accéder au nombre de Prestations vendues via la Plateforme, factures et récapitulatif des montants perçus, les informations sur les obligations sociales et fiscales.

4.4. Profil : certaines informations du profil des Régatiers seront publiques à savoir son prénom, l'initiale de son nom, sa photographie si elle est communiquée (facultative), son palmarès aux Évènements.

4.5. Avis : les Membres seront invités à laisser un avis concernant la Prestation sur la Plateforme. Les modalités de collecte et traitement de ces avis sont précisées dans une rubrique prévue à cet effet.

Le Membre accepte expressément (i) que lui-même ou le cas échéant, le Voilier et la qualité de ses Prestations soient notés par les autres Membres (avis / notes), (ii) que des appréciations et commentaires ou la moyenne des notes le concernant soient publiés.

ARTICLE 5. MODALITES FINANCIERES

Pour chaque Événement, le Propriétaire décide librement du prix (ci-après « le **Tarif de Base** »), à savoir le paiement du prix de la location et/ou la participation aux frais et/ou en cas de Prestation de location et d'encadrement en mer, la participation à la caisse de bord.

Lorsque le Propriétaire agit en qualité de Consommateur, il s'engage à demander strictement la participation aux frais et/ou à la caisse de bord, calculée sous sa seule responsabilité, à défaut de quoi il supportera seul les risques de requalification de l'opération.

Par les présentes, le Propriétaire concède à SEAZAZOO un mandat d'encaissement des sommes pour son compte.

En contrepartie des Services fournis au Propriétaire, il est convenu que SEAZAZOO percevra un montant toutes taxes comprises correspondant à 3% du Tarif de Base (toutes taxes comprises). Ainsi, SEAZAZOO reversera au Propriétaire le montant du Tarif de Base diminué du montant de sa commission. Cette somme sera reversée au Propriétaire par virement bancaire (aux coordonnées bancaires communiquées par le Propriétaire, sous réserve que l'établissement bancaire se situe en Union européenne) dans un délai de 48 heures à compter de l'Évènement, sauf en cas de réclamation écrite du Régatier. Dans ce cas, les sommes seront bloquées le temps de la résolution du différend entre le Propriétaire et le Régatier. Il est convenu qu'aucune des sommes encaissées par SEAZAZOO pour le compte du Propriétaire ne donne droit à intérêts.

Le Régatier payera, en plus du Tarif de Base, une commission toutes taxes comprises égale à 15 % du Tarif de Base (toutes taxes comprises) qui sera conservée par SEAZAZOO en contrepartie des Services au Régatier selon les modalités prévues à l'article 3.

Les commissions dues par le Propriétaire à SEAZAZOO sont exigibles dès que le Régatier a acquitté le prix. Aucune commission ne sera due en cas d'annulation de la réservation.

ARTICLE 6. OBLIGATIONS DU MEMBRE

6.1. Obligations générales : dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme et de la réalisation des Prestations, le Membre s'engage à respecter toute réglementation qui lui est applicable et les droits des tiers.

Le Membre est seul responsable de l'utilisation qu'il fait de la Plateforme et des éventuelles conséquences dommageables qui sont imputables à une faute de sa part, vis-à-vis de SEAZAZOO, d'autres Membres ou des tiers. Le Membre s'engage à utiliser la Plateforme pour son propre compte et à fournir ou réserver les Prestations personnellement, sauf accord exprès du Propriétaire et du Régatier qui en font leur affaire personnelle.

Le Membre accepte et s'engage à ne pas faire un usage de la Plateforme susceptible de porter atteinte à SEAZAZOO ou au fonctionnement de la Plateforme. Le Membre s'interdit de porter atteinte ou de dévaluer l'image de la Plateforme et des Services de SEAZAZOO, tant à l'égard des autres Membres que de tout tiers en général.

Le Membre s'engage à ne pas communiquer de données ou contenu via ou sur la Plateforme qui seraient illicites, mensongers, déloyaux, porteraient atteinte aux droits de tiers tels que les droits à l'image, à la vie privée ou à des droits de propriété intellectuelle.

Les Membres s'engagent à se comporter de manière loyale envers SEAZAZOO, notamment, en s'interdisant de démarcher les autres Membres en vue de leur fournir ou réserver des prestations directement, sans utilisation des services de la Plateforme ou en s'interdisant d'annuler de manière répétée sans justes motifs.

6.2. Obligations du Propriétaire : Le Propriétaire décide librement des Prestations qu'il souhaite proposer sur la Plateforme, des prix applicables et des conditions de la vente des Prestations (sous réserve des dispositions prévues aux présentes Conditions Générales).

Le Propriétaire réalise les Prestations sous sa responsabilité et garantit qu'il satisfait à toutes les conditions légales lui permettant d'exercer son activité qui lui seraient applicables ou qui seraient applicables aux Prestations.

Le Propriétaire s'engage à traiter les demandes des Régatiers dans un délai raisonnable et à adopter une communication courtoise et respectueuse dans ses échanges les Régatiers. Le Propriétaire s'engage à effectuer ses Prestations avec disponibilité, diligence, qualité, rigueur et loyauté. Le Propriétaire s'engage à communiquer des informations exactes le concernant, à et à ne référencer ses Prestations que pour des Évènements pour lesquels il et/ou son Voilier est disponible.

Le Propriétaire s'engage à respecter les dispositions applicables aux données à caractère personnel des Régatiers, conformément à l'article 9 des Conditions Générales.

D'une manière générale, le Propriétaire déclare et/ou s'engage à :

- Respecter les règles de sécurité de la navigation prévues dans la Division 240, et notamment s'assurer de l'adéquation de sa navigation avec les caractéristiques de son Voilier, de la présence à bord, du bon état, de l'entretien et de la validité de tous les équipements et matériels de sécurité embarqués ainsi que de leur adaptation aux personnes embarquées et de la mise en œuvre desdits matériels lorsque les circonstances l'exigent ;
- N'être tenu par aucun contrat ou engagement qui pourrait nuire à sa pleine capacité à proposer ou exécuter ses Prestations au bénéfice des Régatiers ;
- Vérifier l'identité et les diplômes du Régatier, si applicable, avant la mise à disposition du Voilier ;

S'il agit comme Chef de Bord, effectuer personnellement les Prestations (ou les faire réaliser par un Chef de Bord désigné et répondant aux conditions prévues aux présentes) ;

- Avoir souscrit une police d'assurance auprès d'une compagnie agréée et notoirement solvable couvrant tous les aspects de son activité de location ou mise à disposition du Voilier et de navigation, notamment dans le cadre de régates sportives, quelle que soit la nationalité du Propriétaire, la zone de navigation et/ou le port d'attache habituel du Voilier et s'assurer que les Régatiers, le cas échéant, répondent aux conditions requises par l'assurance pour que l'activité et les Prestations soient couvertes par l'assurance du Propriétaire. Le Propriétaire s'engage à maintenir cette police pendant toute la durée du Contrat et à communiquer à SEAZAZOO une attestation de son assureur énumérant les garanties souscrites, leur montant et leur durée de validité à première demande

6.2. Obligations propres au Régatier : d'une manière générale, le Régatier déclare et s'engage à disposer d'une licence auprès de la Fédération française de voile nécessaire à la participation aux

compétitions, à les conserver durant toute la durée du Contrat et à communiquer ces éléments à SEAZAZOO sur demande.

Dans le cadre des Prestations de location en coque nue, le Régatier devra avoir obligatoirement la qualité de Chef de bord.

6.3. Obligations propres au Chef de bord : le Propriétaire agissant en qualité de Chef de bord (ou ayant désigné un Chef de Bord) ou le Régatier agissant en qualité de Chef de bord déclare et s'engage à :

- Si applicable, disposer des diplômes et qualifications nécessaires, à les conserver durant toute la durée du Contrat et à communiquer ces éléments à SEAZAZOO sur demande ;
- Respecter les règles de barre et de route, ainsi que les règles de navigation organisant l'entrée et la sortie du port ;
- Vérifier que le Voilier répond aux règles de sécurité de la navigation prévues dans la Division 240, et notamment s'assurer de l'adéquation de sa navigation avec les caractéristiques du Voilier, de la présence à bord, du bon état et de la validité de tous les équipements et matériels de sécurité embarqués ainsi que de leur adaptation aux personnes embarquées et de la mise en œuvre desdits matériels lorsque les circonstances l'exigent ;
- Pour les Chefs de bord agissant à titre professionnel, souscrire, auprès d'une compagnie agréée et notoirement solvable, une police d'assurance couvrant tous les aspects de son activité dans le cadre de l'exécution du présent Contrat et maintenir cette police pendant toute la durée du Contrat et en apporter la preuve sur simple demande de SEAZAZOO, en lui fournissant une attestation de son assureur énumérant les garanties souscrites, leur montant et leur durée de validité.

Pour les Chefs de bord agissant à titre non-professionnel, il est recommandé de souscrire une assurance appropriée pour couvrir les risques liés à la Prestation d'encadrement en mer.

Le Propriétaire ayant désigné un Chef de bord s'engage à ce que le Chef de bord désigné respecte les conditions précitées et s'en porte fort.

6.4. Relations entre Propriétaires et Régatiers : le Membre est seul responsable des obligations lui incombant dans sa relation avec les autres Membres avec lesquels il serait entré en contact par l'intermédiaire de la Plateforme.

Le Propriétaire et le Régatier s'engagent à conclure un contrat régissant les Prestations avant la mise à disposition du Voilier ainsi qu'un état des lieux contradictoire à la mise à disposition du Voilier et à la restitution. Ils peuvent conclure le contrat type proposé par SEAZAZOO à titre facultatif, dont ils acceptent alors expressément les termes, ou conclure tout contrat de leur choix.

Le Propriétaire Professionnel s'engage, le cas échéant, à disposer d'un contrat conforme aux prescriptions légales et réglementaires applicables pour la réalisation des Prestations, comprenant notamment les dispositions et informations exigées par le Code de la consommation.

Les relations entre le Propriétaire et le Régatier seront exclusivement soumises aux conditions déterminées entre eux, sans responsabilité de SEAZAZOO dans l'exécution de leurs obligations n'étant pas partie prenante à la relation entre le Propriétaire et le Régatier (y compris en cas d'utilisation du contrat type proposé par SEAZAZOO au titre des Services).

6.4. Garantie : Le Membre garantit SEAZAZOO contre toutes actions qui seraient engagées par un

autre Membre ou par tout tiers, résultant d'une faute de sa part, notamment au titre d'un contenu communiqué à SEAZAZOO et publié sur la Plateforme, pour lequel il a la qualité d'éditeur, la réservation ou réalisation des Prestations ou plus généralement d'un manquement du Membre aux présentes Conditions Générales. En cas de procédure dans laquelle SEAZAZOO serait mise en cause, le Membre s'engage à intervenir volontairement et à indemniser SEAZAZOO de tous frais, condamnations, indemnisations ou préjudices résultant d'une telle action.

ARTICLE 7. GARANTIES ET RESPONSABILITES DE SEAZAZOO

7.1. Réalisation des Services : SEAZAZOO assume une obligation de moyens dans l'exécution du Contrat. SEAZAZOO s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires pour la fourniture des Services décrits ci-dessus, conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art, notamment pour garantir un accès permanent à la Plateforme, sous réserve des éventuelles interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement de la Plateforme que SEAZAZOO s'efforcera de limiter au maximum.

7.2. Responsabilités en qualité d'intermédiaire : concernant les contenus figurant sur les profils des Propriétaires et des Régatiers, SEAZAZOO intervient uniquement en qualité d'hébergeur au sens de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique et en qualité d'opérateur de plateforme en ligne selon la loi n° 2016-1321 pour une République Numérique du 7 octobre 2016.

Le Membre reconnaît que la Plateforme n'est qu'une plateforme de mise en relation entre les Propriétaires et les Régatiers. SEAZAZOO met uniquement à disposition des Propriétaires les moyens techniques pour présenter les Prestations, permettre aux Régatiers de procéder à la réservation des Prestations et payer le prix des Prestations par l'intermédiaire de la Plateforme.

Le Propriétaire est indépendant et propose et réalise (directement ou indirectement) les Prestations sous sa seule responsabilité, sans l'intervention de SEAZAZOO.

Le Membre reconnaît que le fait de se présenter comme agissant en qualité de consommateur ou de non-professionnel est constitutif d'une pratique commerciale trompeuse passible des sanctions prévues à l'article L132-2 du Code de la consommation.

SEAZAZOO (ou ses salariés) n'exerce aucun contrôle, ni modération sur les contenus communiqués par les Régatiers ou les Propriétaires et référencés sur la Plateforme (n'ayant qu'un rôle technique de mise en forme et publication), sur les Prestations proposées ou réalisées par les Propriétaires, ni sur l'identité ou la solvabilité des Régatiers.

Ainsi, SEAZAZOO ne sera pas responsable des informations, fournies par les Régatiers ou les Propriétaires, et publiées sur la Plateforme, ni d'un manquement du Régatier envers le Propriétaire, ou inversement.

Conformément à ses obligations en qualité de plateforme de mise en relation édictées par l'article 242 bis du Code général des impôts, SEAZAZOO, à l'occasion de chaque transaction, fournira au Propriétaire une information loyale, claire et transparente sur les obligations fiscales et sociales qui lui incombent.

Ainsi, SEAZAZOO communiquera au Propriétaire à l'occasion de chaque transaction, les informations relatives aux régimes fiscaux et à la réglementation sociale applicables aux sommes perçues, aux obligations déclaratives et de paiement qui en résultent auprès de l'administration fiscale et des

organismes de recouvrement des cotisations sociales ainsi qu'aux sanctions encourues en cas de manquement à ces obligations.

De même, SEAZAZOO s'engage à communiquer en janvier de chaque année, un document récapitulatif du montant brut des transactions dont elle a connaissance et que le Propriétaire a perçu, par l'intermédiaire de SEAZAZOO, au cours de l'année précédente.

Conformément à la Loi pour la Confiance dans l'Économie Numérique, SEAZAZOO s'engage à retirer promptement de la Plateforme tout contenu manifestement illicite signalé comme tel, à charge pour le plaignant, le cas échéant, d'exercer tous recours qu'il juge utile à l'encontre de l'auteur du contenu signalé pour obtenir des dommages-et-intérêts.

7.3. Limitation de responsabilité : La responsabilité de SEAZAZOO ne pourra être établie qu'en cas de préjudice prévisible et direct, résultant d'un manquement prouvé à ses obligations directement imputable à SEAZAZOO ou ses fournisseurs, conformément aux conditions légales de responsabilité. SEAZAZOO ne sera pas responsable d'un quelconque dommage ayant son origine dans l'utilisation de la Plateforme qui ne serait pas conforme avec ces Conditions Générales, ni d'un problème technique du Régatier, et qui ne serait pas du fait de SEAZAZOO ou ses fournisseurs.

7.4. Limitation de responsabilité propre au Membre agissant en qualité de professionnel : la Plateforme ne peut matériellement faire l'objet de tests concernant toutes les possibilités d'utilisation et aucune autre garantie que celles décrites dans les présentes Conditions Générales ne saurait être assumée. Le droit d'utilisation de la Plateforme est concédé « en l'état », sans autre garantie expresse ou tacite.

En aucun cas, SEAZAZOO ne pourra être tenue envers le Membre professionnel, de tous dommages indirects notamment mais sans limitation, tout manque à gagner, pertes d'exploitation, de bénéfices, données, enregistrements ou contenus, toute interruption d'activité ou de l'impossibilité d'y accéder en dehors des cas prévus aux Conditions Générales.

Le montant des dommages pour lesquels SEAZAZOO pourrait être tenue responsable, dans les conditions prévues ci-dessus, sera limité aux sommes perçues par SEAZAZOO au titre des Prestations réservées par le Membre professionnel (à savoir le montant des commissions payées par le Propriétaire et le Régatier au titre desdites Prestations).

ARTICLE 8. PROPRIETE INTELLECTUELLE ET CONTENUS

8.1. Droits de SEAZAZOO : tous les droits relatifs à la Plateforme et au concept d'ensemble de l'activité de SEAZAZOO, à leur caractère original et innovant notamment les droits de propriété intellectuelle sur les textes, les créations littéraires et artistiques, graphiques (y compris les photographies) et audiovisuelles, les développements informatiques, les développements HTML et autres œuvres de l'esprit et, plus généralement, toutes créations susceptibles d'être protégées par le droit de la propriété intellectuelle comme les images, les logos, la mise en forme, la charte graphique, la structure, l'ergonomie, les codes couleurs, les typographies, les polices de caractère, les éléments graphiques de base, l'organisation graphique des écrans, la mise en page, les fonds de page, l'identité visuelle de la Plateforme, les éléments sonores ou les marques, y compris toutes modifications, traductions, adaptations, améliorations, corrections, mises à jour ou nouvelles versions ou œuvres dérivées, appartiennent à SEAZAZOO ou sont régulièrement exploitées par cette dernière, sans aucune limitation.

8.2. Contenus du Membre : le Membre demeure propriétaire et est responsable du contenu qu'il communique sur la Plateforme dans le cadre de la création de son Compte, notamment ses photographies.

Pour les contenus susceptibles d'être protégés par un droit de propriété intellectuelle, le Membre concède à SEAZAZOO les droits nécessaires à leur exploitation aux fins de rendre les Services, à savoir une licence non-exclusive, gratuite, cessible, mondiale, pour la durée du Contrat, pour utiliser, héberger, enregistrer, garder en mémoire cache, reproduire, publier, afficher, modifier, adapter (y compris, sans s'y restreindre, afin de les rendre conformes aux conditions des réseaux, appareils, services ou supports sur lesquels les Services sont disponibles). A ce titre, le Membre garantit SEAZAZOO qu'il dispose de tous les droits sur ces contenus et de leur licéité.

ARTICLE 9. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

9.1. Données personnelles du Propriétaire

Les informations communiquées par le Propriétaire à SEAZAZOO le concernant sont collectées et traitées conformément à sa politique de gestion des données à caractère personnel disponible sur la Plateforme.

Le Propriétaire accepte expressément que les éléments communiqués destinés à compléter son profil publié sur la Plateforme (notamment les attributs de sa personnalité, tels que son nom, son prénom, sa photographie) soient exploités et publiés par SEAZAZOO sur la Plateforme ainsi que sur les pages de réseaux sociaux et supports promotionnels numériques ou papier de SEAZAZOO pendant la durée du Contrat, dans le monde entier, aux fins d'exécution du présent Contrat et de promotion des activités de SEAZAZOO.

9.2. Données personnelles du Régatier

Les informations communiquées par le Régatier à SEAZAZOO le concernant sont collectées et traitées conformément à sa politique de gestion des données à caractère personnel disponible sur la Plateforme.

SEAZAZOO et le Propriétaire professionnel ont la qualité de responsables de traitements conjoints à l'égard des données à caractère personnel des Régatiers pour les finalités suivantes :

- La gestion des réservations et la validation de la réalisation des Prestations (sur le fondement de l'exécution des obligations contractuelles respectives des parties) ;
- La prospection des Régatiers dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme (sur le fondement des intérêts légitimes respectifs de SEAZAZOO et du Propriétaire dans le cadre de leur propre activité) ;
- Le respect des obligations règlementaires applicables en tant que responsables conjoints (sur le fondement du respect des obligations légales).

SEAZAZOO et le Propriétaire professionnel ont la qualité de responsables de traitements distincts à l'égard de tout autre traitement de données à caractère personnel des Régatiers qu'ils réaliseraient indépendamment et donc sous leur propre responsabilité.

SEAZAZOO et le Propriétaire professionnel s'engagent, chacune respectivement pour ce qui la concerne, à respecter la réglementation applicable à l'égard de ces données, notamment le

Règlement européen 2016/679 sur la protection des données (RGPD) et la Loi Informatique et Libertés n°78-17.

Dans le cadre de leur relation contractuelle, SEAZAZOO et le Propriétaire professionnel s'engagent à ne pas faire une autre utilisation de ces données que celle susvisée, sauf après information et, si nécessaire, accord recueilli auprès des Régatiers en qualité de responsable distinct du traitement.

En particulier, SEAZAZOO et le Propriétaire professionnel s'engagent à :

- Respecter les principes relatifs au traitement des données à caractère personnel énoncés à l'article 5 du RGPD
- Délivrer aux Régatiers les informations requises par l'article 13 et 14 du RGPD et respecter les droits dont ils disposent sur leurs données à caractère personnel en application de la réglementation en vigueur ;
- En cas de transfert des données personnelles des Régatiers en dehors de l'Union européenne, à mettre en place les garanties suffisantes et appropriées exigées par les articles 46 et suivantes du RGPD et, à première demande, à fournir une copie desdites garanties ;
- A respecter les dispositions applicables en matière de prospection directe, notamment, à ce jour les dispositions de l'article 34-5 du Code des postes et télécommunications et toute autre disposition française ou communautaire qui entrerait en vigueur par la suite.

D'une manière générale, chacune des parties collaborera de bonne foi avec l'autre partie pour l'exécution des obligations légales et réglementaires.

En matière de sécurité des données, chaque Partie est responsable à l'égard des données qu'elle stocke. Dans ce cadre, chacun des responsables conjoints s'assure, pour le périmètre qui le concerne, de mettre en œuvre toutes les dispositions utiles (notamment en matière de sécurité physique des locaux et de sécurité logique de ses équipements et supports de traitement) afin d'assurer la sécurité des données dans les conditions requises par la loi applicable. Chacun des responsables conjoints s'engage à informer l'autre responsable sans délai en cas de violation des données. Le responsable ayant subi la violation de données sera en charge de la notification aux autorités compétentes, avec, si nécessaire, l'assistance de l'autre responsable conjoint.

Lorsqu'un responsable conjoint recevra une demande d'exercice de ses droits par un Régatier, il s'engage à en informer promptement et au plus tard dans un délai de 7 jours l'autre responsable, et les responsables s'engagent à collaborer de bonne foi pour répondre à ladite demande. Sauf accord contraire, le responsable ayant reçu la demande s'engage à y répondre, avec l'assistance de l'autre responsable.

ARTICLE 10. DUREE ET RESILIATION

10.1. Durée : le Contrat entrera en vigueur à la date d'acceptation du Contrat (date de création du Compte) et restera applicable pendant une durée indéterminée.

10.2. Résiliation : Chaque Partie pourra résilier le Contrat avec un préavis raisonnable.

Le Membre pourra cesser à tout moment d'utiliser la Plateforme, notamment en supprimant son

Compte, sous réserve qu'aucune Prestation commandée et non réalisée soit en cours (dans ce cas, il devra respecter les conditions applicables à l'annulation d'une Prestation). La suppression du Compte par le Membre vaudra résiliation du Contrat.

SEAZAZOO pourra également supprimer le Compte à l'issue d'un délai d'inactivité de deux (2) ans, après information du Membre avec un préavis d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours, sauf demande contraire de ce dernier.

Par ailleurs, en cas d'inexécution par l'une des Parties de ses obligations en vertu des présentes (notamment, les obligations prévues aux articles 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9) et, à défaut d'y avoir remédié dans le délai de 15 jours suivant une notification écrite, l'autre Partie pourra résilier de plein droit le présent Contrat par lettre recommandée avec demande d'avis de réception sans autre formalité judiciaire. La résiliation interviendra sans préjudice de tous les dommages et intérêts qui pourraient être réclamés par la partie plaignante à la partie défaillante en réparation du préjudice subi du fait de tels manquements. De plus en cas de résiliation pour faute du Membre, SEAZAZOO pourra refuser une nouvelle inscription du Membre.

10.3. Effets de la résiliation et de la suppression du Compte : en cas de résiliation, pour quelque cause que ce soit, le Membre ne pourra plus accéder aux Services. Son Compte sera supprimé et ne sera plus accessible depuis la Plateforme. Le Membre fera son affaire personnelle de la récupération de ses données avant la date effective de résiliation.

Dans tous les cas de résiliation ou suppression du Compte, le Propriétaire est tenu d'achever l'exécution de toute Prestation réservée par un Régatier avant la date effective de résiliation ou de suppression du Compte. Dans ce cas, la suppression du Compte ou la résiliation seront effectives une fois les Prestations réalisées.

La suppression du Compte, à l'initiative du Membre, ou en cas d'inactivité, entraînera la suppression de toutes les données du Compte sauvegardées sur la Plateforme. Cette suppression a un effet immédiat mais pourra être effective à l'issue d'un délai maximum de 30 jours, délai nécessaire à SEAZAZOO pour procéder à la suppression de toutes les données concernant le Membre.

Par exception à ce qui précède, il est précisé que les données associées au Compte et/ou à l'exécution du Contrat pourront être archivées pendant la durée indiquée dans la politique de confidentialité (notamment la durée des obligations légales de SEAZAZOO et la durée légale de prescription pour la constatation, l'exercice ou la défense des droits de SEAZAZOO en justice).

10.4. Absence de droit de rétractation au titre du Contrat conclu avec SEAZAZOO : le Membre Consommateur est informé que le droit de rétractation du contrat à l'égard de SEAZAZOO n'est pas applicable, en application de l'article L221-28 1° du Code de la consommation qui prévoit que le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation.

ARTICLE 11. DISPOSITIONS GENERALES

11.1. Intuitu personae : le Contrat étant conclu intuitu personae, le Membre ne pourra transférer ou céder de quelque manière que ce soit tout ou partie de ses droits et obligations résultant de ce Contrat.

10.2. Indépendance des parties : les parties déclarent expressément qu'elles sont et demeureront, pendant toute la durée du Contrat, des partenaires commerciaux et professionnels indépendants.

Chaque partie supporte tous les frais afférents à la bonne exécution des prestations lui incombant ainsi que toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres affectant obligatoirement lesdites prestations.

Aucune des dispositions du Contrat ne sera réputée créer une relation d'employeur-salarié entre SEAZAZOO et le Membre, ni une quelconque association, société (de fait, créée de fait ou autre), ou joint-venture.

Le Membre utilise la Plateforme à ses frais, en son nom propre et pour son propre compte et est seul responsable de l'exécution de ses obligations dans le cadre de sa relation avec les autres Membres. Le Membre s'engage à veiller à ce qu'aucun risque de confusion ne puisse exister, dans l'esprit des autres Membres ou des tiers, sur sa qualité de prestataire indépendant.

10.3. Tolérance : le fait pour l'une des parties à ce Contrat de ne pas exiger à un moment quelconque l'exécution stricte par l'autre Partie d'une disposition ou condition quelconque du Contrat ne sera pas réputé constituer une renonciation définitive à cette disposition ou condition.

10.4. Nullité d'une clause : Si l'une des clauses du Contrat s'avérait nulle ou inapplicable en vertu d'une loi ou d'un règlement ou à la suite d'une décision exécutoire d'une juridiction ou d'une autorité compétente, les parties conviennent expressément que le Contrat ne sera pas affecté par la nullité de la clause en question.

10.5. Droit applicable et compétence juridictionnelle : le Contrat est conclu en français et soumis à la loi française.

10.5.1. Pour les Membres non-professionnels

En cas de différend entre SEAZAZOO et le Membre concernant la validité, l'exécution, l'inexécution ou l'interprétation des présentes Conditions Générales ou, plus généralement, les relations entre SEAZAZOO et le Membre, ce dernier pourra :

- Adresser sa réclamation à SEAZAZOO qui répondra par écrit dans les meilleurs délais ;
- Recourir à une procédure de médiation : le Membre peut ainsi soumettre tout différend relatif aux présentes Conditions Générales l'opposant à SEAZAZOO au médiateur désigné ci-après qui tentera, en toute indépendance et impartialité, de rapprocher les parties en vue d'aboutir à une solution amiable. Pour présenter sa demande de médiation, le Propriétaire dispose d'un formulaire de réclamation accessible sur le site du Médiateur : [à compléter]

Le Membre est libre de recourir ou non à la médiation. En cas de recours à la médiation, les parties sont libres d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur.

Le Membre est également informé qu'il peut, également recourir à la plateforme de Règlement en Ligne des Litiges de l'union européenne (RLL) accessible sous le lien suivant : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/?event=main.complaints.screeningphase>.

Cette faculté n'est pas ouverte au Membre ayant la qualité de professionnel.

- OU saisir l'une des juridictions compétentes. En particulier, le Membre peut saisir, à son choix

l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile.

Il est expressément rappelé que les demandes de règlement amiable ne suspendent pas les délais ouverts pour intenter les actions judiciaires.

10.5.2. Pour les Membres ayant la qualité de professionnels

Préalablement à tout recours judiciaire, la négociation dans un esprit de bonne foi sera privilégiée en vue de parvenir à un accord amiable lors de la survenance de tout conflit relatif au contrat, y compris portant sur sa validité.

A défaut d'accord amiable dans les 15 jours qui suivent la notification du litige par écrit par une partie à l'autre partie, étant précisé que ce préalable de conciliation ne sera pas applicable en cas d'urgence, tout litige survenant entre les parties, relatif à la formation, la validité, l'interprétation, l'exécution ou la résiliation du présent Contrat sera soumis aux juridictions compétentes en application des règles de procédure applicables. **Dans le cas où le Membre aurait la qualité de commerçant, les tribunaux compétents seront les tribunaux du ressort du siège social de SEAZAZOO.**